



Mises à jour importantes : Mise à jour des bons de commande et de la facturation de Corteva

Cher fournisseur estimé,

Corteva Agriscience réorganise sa structure d'entité juridique pour vous permettre de faire plus facilement affaire avec nous.

En même temps (au 1er octobre 2022), nous utiliserons un nouveau système informatique qui apportera quelques changements dans la façon dont vous recevez nos bons de commande et la façon dont vous soumettez vos factures.

Les entités Corteva suivantes seront impactées le 1er octobre 2022.

Dow AgroSciences B.V. (Belgium branch), avec le numéro de TVA **BE0438578867** fusionnera avec **Corteva Agriscience Belgium B.V.** avec le numéro de TVA **BE0665877284**

Vos contrats, interlocuteurs et collaborations resteront les mêmes, mais toute facture envoyée après le 1er octobre devra être adressée à **Corteva Agriscience Belgium B.V.** avec le numéro de TVA **BE0665877284**.

Veuillez, vous préparer à mettre à jour nos données dans votre base de clients pour refléter ces changements à compter du 1er octobre.

Peu après le 1er octobre, vous recevrez une deuxième communication concernant ce changement important.

Toute facture envoyée avant le 1er octobre devrait continuer à refléter la situation actuelle sans aucun changement.

Que signifie pour vous cette réorganisation de l'entité juridique ?

1) Mise à jour de l'apparence et du processus des bons de commande

Nos bons de commande auront une nouvelle conception simplifiée après le 1er octobre 2022. Ils seront transmis via SAP Business Network (anciennement connu sous le nom d'Ariba Network) à partir de l'adresse courriel suivante prod@ansmtp.ariba.com. Si nécessaire, assurez-vous que cette adresse courriel est configurée comme une adresse courriel de confiance. Sinon, votre système de messagerie pourrait identifier à tort ces documents commerciaux comme du courriel indésirable.

2) Mise à jour des informations et du processus de facturation

Après le 1er octobre 2022, vous devez mettre à jour les informations de « facturation » sur vos factures à l'entité juridique réorganisée appropriée.

*Corteva Agriscience Belgium B.V.
Rue Montoyer 25,
1000, Bruxelles*

Vous pouvez envoyer votre facture à Payables.EMEA@corteva.com.

Les fournisseurs de fret entrant et de fret de petits colis doivent utiliser
Payables.Freight.EMEA@corteva.com.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre contact Corteva habituel ou asc@corteva.com.

Comme toujours, vous pouvez visiter la page [Comptes fournisseurs](#) du Centre des fournisseurs de Corteva pour obtenir ces informations et pour les mises à jour futures et à mesure que nous traversons cette importante transition.

Sincèrement,

Équipe d'achat de Corteva

Note 1 : Si vous faites également affaire avec nos autres entités juridiques Corteva Agriscience en Belgique (Pioneer Overseas Corporation Belgium Branch or Pioneer Hi-Bred Northern Europe Sales Division GmbH), vos instructions de facturation ne changeront pas lorsque vous ferez affaire avec ces entités.

Note 2 : Corteva préfère recevoir les factures par voie électronique pour permettre un traitement plus rapide avec moins d'impact sur l'environnement. Si pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez pas facturer par voie électronique ou via pdf, vous pouvez continuer à nous envoyer vos factures en papier à l'adresse suivante où elles seront scannées et saisies dans notre système.

*Corteva Agriscience Belgium B.V.
c/o Corteva Agriscience Spain, S.L.U.
P.O. box 660
33400 - Aviles – Spain*